



Vendredi 21 janvier 2022

à 18h00

Compte rendu
du conseil municipal

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un janvier, le conseil municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni à l'Espace Culturel du Crouzy, en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry VALADON.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à
ASTIER Martine		X	Pascal EJNER
BEAUGERIE Delphine	X		
BIAD Brahim	X		
BOUCHON Véronique	X		
BOURDOLLE Philippe	X		
BOURGEOIS Annick		X	Mathilde WISSOCQ
BRAILLON Eliane	X		
COQUEL Laure		X	Delphine BEAUGERIE
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
EJNER Pascal	X		
HAY Salomé	X		
JANICOT Philippe		X	Christian DOUDARD
LARROQUE Joël	X		
MOREAU Aurore		X	Véronique BOUCHON
MOUMIN Manon	X		
NARAIN Gino	X		
SAUVAGNAC Bernard	X		
TOUNIEROUX Vincent		X	Thierry VALADON
VALADON Thierry	X		
VILLAUTREIX Joël	X		
WISSOCQ Mathilde	X		
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mme Salomé HAY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

SOMMAIRE

- **Désignation du secrétaire de séance,**
- **Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente,**
- **Présentation des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations de fonctions du conseil municipal au Maire,**
- **Ordre du jour :**

1. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration du restaurant scolaire de la commune de Boisseuil.
2. Convention de mise à disposition concernant le bureau de l'assistante sociale entre la commune de Boisseuil et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne – Annule et remplace la délibération du 2 juillet 2021.
3. Approbation du règlement des congés et des autorisations spéciales d'absence.
4. Acquisition par la commune de Boisseuil de la parcelle AL 78 située chemin de Gascour. *Délibération ajoutée sur table.*

- **Informations**

- **Questions diverses**

- **Désignation du secrétaire de séance : Salomé HAY**

- **Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

- **Présentation des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations de fonctions du Conseil Municipal au Maire.**

DROIT DE PREEMPTION	RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLES AL 15, AL 18, AL 20 ET AL 21
----------------------------	---

COMMANDE PUBLIQUE

1. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration du restaurant scolaire de la commune de Boisseuil.

La commune de Boisseuil souhaite réaliser l'extension et la restructuration du restaurant scolaire. L'agrandissement de cet établissement se justifie par le besoin d'offrir une plus grande capacité d'accueil correspondant à l'accroissement des effectifs des écoles tout en adaptant la structure en termes de fonctionnement en respectant les normes en vigueur (cuisine respectant les règles d'hygiène, sanitaires adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite, locaux du personnel en nombre suffisant, espaces de restauration plus grands et plus confortables notamment sur les volets acoustique et thermique).

Cet accroissement des effectifs conduit également à réaliser la création de salles de classe en prolongement de l'école maternelle.

A ce titre et en application des articles L 2123-1 et suivants et R 2123-1 et suivants du Code de la commande publique une consultation en procédure adaptée a été lancée le 25 novembre 2021.

A l'issue de la consultation 6 offres ont été remises par des entreprises. Après examen des offres une phase d'audition a été menée conformément au règlement de la consultation : les candidats ayant présenté les 3 meilleures offres ont été convoqués à un entretien. Seulement 2 entreprises ont souhaité y participer.

A l'issue de cette phase d'audition l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement est celle de l'entreprise OX architectures pour un niveau de rémunération qui s'élève à 8,6 % pour la mission de base complétée de l'élément « EXE » (formulaires d'exécution des marchés) complet et de la mission Organisation Pilotage et Coordination (OPC) ainsi que des missions annexes pour une somme de 7 625 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise OX architectures,**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

DOMAINE ET PATRIMOINE

2. Convention de mise à disposition concernant le bureau de l'assistante sociale entre la commune de Boisseuil et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne – Annule et remplace la délibération du 2 juillet 2021.

L'assistante sociale du Conseil Départemental réalisait ses permanences dans un bureau situé à la maison de la culture.

Dans le cadre des travaux d'agrandissement de la mairie un bureau était prévu pour les permanences de l'assistante sociale. Les nouveaux locaux de la mairie étant opérationnels, elle peut désormais s'installer dans son bureau qui répond aux exigences du Département au niveau des accès au réseau téléphonie et internet et de la confidentialité pour les usagers. Un agent du Conseil Départemental a réalisé une visite sur place qui a permis de vérifier ces différents points.

Une nouvelle convention de mise à disposition des locaux doit donc être signée entre la commune de Boisseuil et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Cette convention permet notamment de définir la typologie du bureau mis à disposition, les conditions d'utilisation de ce bureau. Cette mise à disposition se fera à titre gracieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition concernant le bureau de l'assistante sociale avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

FONCTION PUBLIQUE

3. Approbation du règlement des congés et des autorisations spéciales d'absence.

Afin de rendre plus lisibles les règles de fonctionnement des congés et des autorisations spéciales d'absence pour les agents il paraît opportun de mettre en place un règlement.

Conformément au décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux, ce règlement permettra de définir de manière claire et précise les règles en matière d'absence :

- congés annuels de droit commun : calcul des droits à congés, modalités d'octroi,
- compte épargne temps,
- dons de jours,
- congés spécifiques : naissance, paternité, maternité, présence parentale,
- autorisations spéciales d'absences,
- congés annualisés,
- retards,
- maladies.

Le comité technique du Centre de Gestion de la Haute-Vienne a rendu un avis favorable à ce règlement le 20 décembre dernier. Il entrera en vigueur après accomplissement des formalités administratives permettant de rendre exécutoire la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'adopter le règlement des congés et des autorisations spéciales d'absence tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

DOMAINE ET PATRIMOINE

4. Acquisition par la commune de Boisseuil de la parcelle AL 78 située chemin de Gascour.

La municipalité est entrée en contact avec la famille NICOLAS afin de connaître leurs conditions de vente suite à la division de la parcelle AL 26, en deux parcelles situées Chemin de Gascour à Boisseuil. Ces derniers souhaitant vendre la parcelle AL 78 issue de la division et représentant une surface de 573 m².

En vue de réaliser le projet d'un local associatif dédié au club des aînés, il convient d'acquérir ladite parcelle.

La parcelle AL 78 est située Chemin de Gascour en Boisseuil, elle est constituée d'une surface de 573 m² et appartient aux consorts NICOLAS comme suit :

- madame et Monsieur Monique et Pierre NICOLAS, usufruitiers,
- monsieur Paul NICOLAS, nu-propiétaire,
- madame Hélène NICOLAS, nu-propiétaire,
- et Madame Marie-Laure NICOLAS, nu-propiétaire.

Vu le courrier des consorts NICOLAS en date du 12 janvier 2022 manifestant l'accord de la cession de la parcelle AL 78 à la commune pour un montant de 50 000 € et vu le courrier du Maire en date du 18 janvier 2022 entérinant la promesse de vente :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter l'acquisition de la parcelle AL 78 d'une surface de 573 m², située Chemin de Gascour, au prix de 50 000 €,**
- **d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'acquisition,**
- **de mettre à la charge de la commune les frais de notaire engendrée par cette acquisition,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 17	CONTRE 0	ABSTENTION 6
----------------	----------------	-----------------	---------------------

INFORMATIONS

- Dons cloches :

La fondation du patrimoine a récolté au 10 décembre 9 280 € pour les cloches de l'église. Le reste à charge pour la commune après subvention du CD et de l'Etat étant de 11 888 €, il reste encore 2 608 € à récolter pour avoir une opération neutre.

- Annulation des vœux du 28 janvier 2022.

Thierry Valadon président de séance indique que dans le cadre des travaux réalisés devant l'école des barrières vont être installées rue Antoine Blondin. Toutefois, une erreur de référence au niveau de la commande par Limoges Métropole a retardé l'installation des barrières. Elles seront identiques à celles installées à l'ALSH. L'installation est prévue en avril 2022 (3 mois de délai après commande) le long des trottoirs de l'école.

Les deux escaliers en pierre derrière la mairie vont être éclairés par des luminaires à détection automatique même après l'extinction de l'éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES

Michèle Debayle indique que régulièrement des véhicules se garent à côté de la place handicapée à côté de l'église. Elle précise que la place handicapée n'est pourtant pas très accessible car elle est en pente. Ces voitures doivent certainement gêner les potentielles personnes qui souhaiteraient se garer sur la place handicapée. Y a-t-il un moyen d'empêcher ces véhicules de se garer à cet endroit (panneau ou autre) ?

Bernard Zborala ajoute que cela est problématique également lors des obsèques.

Bernard Sauvagnac complète en spécifiant qu'effectivement le corbillard doit pouvoir manœuvrer aisément à cet endroit.

Thierry Valadon en prend note.

Michèle Debayle demande si la commune a de nouvelles informations concernant le contrat UGAP et le pourcentage de gaz vert prévu au contrat. Thierry Valadon explique que la commune n'a pas encore eu de réponse.

Michèle Debayle explique que lors de la lecture de l'agenda 2022, elle a remarqué qu'il y avait une nouvelle association à Boisseuil, « NICANONS NICONNS », elle souhaite avoir des précisions.

Gino Narain répond qu'il s'agit d'une association de photos.

Michèle Debayle indique qu'elle a parcouru le projet de territoire de Limoges Métropole et qu'à la page 118 la commune de Boisseuil apparaît avec un projet de bâtiment culturel et sportif pour un montant de 1 890 000 €. Michèle Debayle indique que le fait qu'un montant apparaisse dans le document laisse penser que le projet est avancé. Elle souhaite également savoir pourquoi le projet de restructuration du restaurant scolaire et l'agrandissement du groupe scolaire n'apparaît pas.

Thierry Valadon répond qu'il n'a pas encore lu le document, il en prend note. Michèle Debayle demande si le projet du bâtiment culturel et sportif est avancé. Thierry Valadon explique que non car il y a de multiples projets en cours pour le moment.

Michèle Debayle indique que sur le secteur de La Planche, l'électricité, le téléphone et la fibre sont en aérien et qu'elle a eu des retours d'habitants de La Planche à ce sujet. Eliane Braillon ajoute qu'elle a également été sollicitée pour le même sujet car les habitants ont lu le bulletin municipal et ont remarqué qu'il y avait de l'enfouissement de lignes en cours sur les secteurs des Pataudes, Chamboret et La Chapelle. Elle souhaite savoir ce qu'il en est du secteur de La Planche. Certaines lignes sont proches du fossé, est-il possible d'améliorer le panorama sachant que La Planche est à proximité d'un site classé ?

Michèle Debayle complète en demandant s'il est possible de rappeler les règles d'élagage sur des arbres en terrain privé, végétaux qui viennent à proximité des réseaux électriques.

Bernard Sauvagnac répond que plusieurs personnes de La Planche l'ont déjà interpellé sur ce sujet. Des courriers ont déjà été envoyés aux propriétaires d'arbres qui dépassent sur la voirie publique afin qu'ils procèdent à l'élagage.

Thierry Valadon répond que pour l'enfouissement, un chantier est en cours sur le secteur des Pataudes, Chamboret et La Chapelle avec un montant global de 650 000 € dont 165 000 € à la charge de la commune. Le budget communal ne permettra pas de réaliser tous les travaux en même temps. L'enfouissement des lignes sera donc échelonné et il indique que le montant des travaux d'enfouissement le secteur de La Planche sera bien plus élevé que sur les autres secteurs.

Michèle Debayle répond qu'effectivement cela sera coûteux surtout que la voirie devra également être rénovée ensuite.

Thierry Valadon répond qu'il est obligatoire de hiérarchiser les travaux et d'échelonner le budget n'étant pas extensible. Michèle Debayle dit qu'elle est d'accord sur l'échelonnement et la planification.

Pascal Ejner remarque que dans le bulletin municipal il est annoncé la première réunion inter-entreprise alors que c'était la troisième. Martine Astier avait demandé la correction lors de la relecture et cela n'a pas été modifié. Pascal Ejner indique se sentir vexé car il était à l'initiative de cette réunion même si elle était dans une autre configuration.

Thierry Valadon explique que c'était la première réunion de cette mandature et que c'est dans ce sens que cela a été rédigé dans le bulletin.

Philippe Bourdolle demande un point de la situation épidémique au niveau des écoles et de l'ALSH, au niveau des protocoles et des annonces gouvernementales.

Stéphanie Chavaroc, Directrice Générale des Services répond qu'au niveau des agents à l'ALSH, trois animateurs étaient absents jusqu'à hier car positifs au COVID-19. Un animateur est revenu ce jour, les deux autres reviennent lundi. Au niveau des effectifs enfants cela varie tous les jours, les chiffres ne sont pas connus, ils sont tenus par la directrice de l'école. A la maternelle, l'effectif est quasiment normal alors qu'en élémentaire il y a beaucoup plus d'absents. L'effectif au restaurant scolaire et à l'ALSH est par conséquent en baisse. Il y a aussi beaucoup d'absents au sein du personnel du restaurant scolaire et entretien.

Philippe Bourdolle demande des informations complémentaires par rapport au courrier reçu par les parents concernant le protocole sanitaire ; à savoir qu'il resterait à son maximum jusqu'à la fin de l'année scolaire alors que le gouvernement annonce une potentielle amélioration dans les semaines à venir.

Thierry Valadon répond que le protocole en vigueur est celui obligatoire au niveau national. Il sera maintenu jusqu'à ce que le gouvernement rédige de nouveaux protocoles. Toutefois, il y a un décalage entre les annonces gouvernementales et la publication et la transmission du décret aux collectivités.

En ce moment les isolements sont appliqués, les tests à J0, J+2 et J+4 également. Le protocole restera le même au moins jusqu'aux prochaines vacances scolaires.

Philippe Bourdolle demande ou en est l'affaire Flacassier.

Thierry Valadon explique qu'il n'y a eu aucun retour depuis l'envoi des derniers éléments par la commune. Philippe Bourdolle demande s'il y a un délai. Thierry Valadon répond que ce sont les délais des tribunaux qui peuvent être longs.

Bernard Sauvagnac indique que des mesures de vitesses ont été effectuées allée de la Briance, à la demande de certains riverains. Les mesures n'ont pas dépassé les 40 km/h. La signalisation est à 40 km/h cependant la réglementation demande à choisir entre 30 ou 50 km/h. Il faudra se concerter pour décider de la vitesse à retenir.

Il ajoute que les « nids de poule » vont être rebouchés sur toute la commune à partir de ce jour.

Il signale que deux véhicules sont tombés dans le fossé à proximité d'une entrée d'un administré qui n'est pas très large. Il faudrait élargir la voirie à cet endroit qui est balisé, les travaux se feront prochainement.

Enfin, il termine en indiquant que la route de la sortie du Lanaud vers La Planche va être rénovée sur environ 1 km à partir de mi-mars.

Levée de la séance à 19h15.

Le Président de séance
Thierry VALADON